



Assemblée Générale de la Fédération de Pêche de l'Indre



Samedi 17 mars 2018
Salle des Fêtes "Barbillat-Touraine"
Châteauroux

ORDRE DU JOUR

1	Ouverture de la séance par Patrick LEGER Président de la Fédération de l'Indre des A.A.P.P.M.A.	3
2	Approbation compte rendu de l'Assemblée Générale de 2017	4
3	Discours annuel de Patrick LEGER	5
4	Compte rendu d'Activité 2017 par Jean-Marc TAUPIN, Président Délégué et Secrétaire Général	8
5	Compte rendu Financier 2017 par Philippe ROGIER, Trésorier Général	13
6	Rapport de la Commission Contrôle Comptable par Alain BLANCHARD, Vérificateur aux comptes	15
7	Rapport de la Commission des Finances par Jean de TRISTAN	16
8	Projet de budget 2018 par Philippe ROGIER	17
9	Intervention de Rémy LAURANSON Directeur adjoint de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre	20
10	Intervention de Cyril HÉRISSE, (responsable du service départemental de l'Indre de l'Agence Française pour la Biodiversité)	22
11	Commission Promotion de la Pêche Par Jean-Marc TAUPIN	27
12	Compte-rendu de la Commission Logrami par Daniel BRIALIX	30
13	Médailles	31
14	Sigles et acronymes	32

**Ouverture de la séance par Patrick LEGER
Président de la Fédération de l'Indre
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

Mesdames, Messieurs, Messieurs les Présidents, chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue et je déclare cette Assemblée Générale ouverte.

Je remercie la présence des personnalités suivantes :

- Monsieur Marc FLEURET, Président de l'Agence de Développement Touristique de l'Indre, adjoint au maire, délégué aux sports,
 - Monsieur Rémy LAURANSON, Directeur Départemental adjoint des Territoires,
 - Monsieur Jean ANTIGNY, Trésorier de la Fédération de Pêche de la Vienne.
 - Monsieur Christian-Paul LEDOUX, Trésorier de la Fédération des Chasseurs de l'Indre,
 - Monsieur Jean-Claude DUPRIX, Président de Fariots Boischaud Sud,
 - Madame Sophie GEORGET, responsable du Pôle Professionnel, adjointe du Directeur du Crédit Mutuel
 - Mes amis des associations de pêche de l'Indre : Aigurande, Ardentes, Bagneux, Bélâbre, Bénavent, Le Blanc, Buzançais, Chabris, Chaillac, Châteauroux, Châtillon/Indre, La Châtre, Chitray, Concrémiers, Ecueillé, Eguzon, Fléré la Rivière, Issoudun, Langé, Liniez, Lys-Saint-Georges, Martizay, Mauvières, Meunet-Planches, Mézières en Brenne, Mouhet, Palluau / Indre, Pellevoisin, Prissac, Saint-Gaultier, Saint-Genou, Saint-Hilaire, Sainte-Sévère, Scoury, Tournon-St-Martin, Valençay, Varennes-sur-Fouzon, Vendoeuvres, La Vernelle, Vicq-sur-Nahon, Villedieu.
 - Ainsi que mes collègues et amis membres du Conseil d'Administration de notre Fédération.
- Sont excusés :
- Monsieur Serge DESCOUT, Président du Conseil départemental de l'Indre
 - Monsieur Seymour MORSY, Préfet de l'Indre,
 - Madame Sandrine COTTON, sous-préfet de Le Blanc,
 - Monsieur François JOLIVET, Député de l'Indre,
 - Monsieur Nicolas FORISSIER, Député de l'Indre,
 - Monsieur Robert CHAZE, Président de Chambre d'Agriculture de l'Indre,
 - Monsieur Denis LEGRET, Président de l'Entente Halieutique du Grand-Ouest,
 - Monsieur Christian STEPHAN, Président de la Fédération de Pêche du Cher,

- Monsieur Christian PERRIER, Président de la Fédération de Pêche de la Creuse,
- Monsieur Jacky MARQUET, Président de la Fédération de Pêche de l'Indre-et-Loire,
- Monsieur Paul DUCHEZ, Président de la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne,
- Monsieur Bruno MALOU, Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Théols,
- Madame Valerie GIQUEL-CHANTELOUP, Directrice de la Fédération des Chasseurs de l'Indre.
- Sont également excusées les associations suivantes : Argenton/Creuse, Arthon, Lye-Villentrois-Faverolles et Luçay-le-Mâle, Poulaines, Reuilly, Saint-Plantaire, l'Association de Pêche amateurs aux engins et aux filets.
- Est absente, l'association suivante : Mérigny.

Avant de commencer notre Assemblée Générale, je vous demanderais de bien vouloir respecter une minute de silence pour ceux qui nous ont quittés cette année.

- Monsieur Claude GERBEAUD, contrôleur aux comptes de l'A.A.P.P.M.A. d'Ardenes,
- Monsieur Roland FAUCHON, membre de l'A.A.P.P.M.A. de Fléré-la-Rivière,
- Monsieur Claude PEROT, vice-Président de l'A.A.P.P.M.A. de Pellevoisin,
- Monsieur Maurice POURNIN, ancien trésorier de l'A.A.P.P.M.A. de Saint-Genou,
- Monsieur Gérald LEPIFFE, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Valençay.

Chapitre 2 -

Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2017



VOTE : Pour : Unanimité Contre : Abstention :

Discours de Patrick LEGER Président de la Fédération

Mesdames, Messieurs

Il y a peu de temps, j'ai fait un rêve, je vais vous le conter. J'étais assis sur un rocher et j'observais... Je n'observais pas le monde mais simplement ce qu'il y avait autour de moi. Au plus près, il y avait une rivière bien entendu, ses eaux étaient limpides et, en regardant l'onde j'apercevais des poissons, chaque poste avait le sien. Dans les courants, des herbiers magnifiques accrochés à des pierres tellement propres qu'on aurait pu croire qu'une main anonyme les lavait tous les jours, des libellules et des demoiselles aux couleurs chatoyantes. Sur les rives tout resplendissait, des oiseaux chahutaient au loin et les insectes volants étaient légion.



J'avais aussi croisé quelques promeneurs, nous avons échangé quelques paroles et même deux agriculteurs qui avaient pris de leur temps pour parler de leur métier, des problèmes climatiques et tout ça avec courtoisie.

C'est alors que mon subconscient s'est manifesté et qu'il m'a fait comprendre que ce n'était qu'un rêve !

Il est vrai qu'en l'analysant, c'est ce que tout le monde souhaiterait ; mais hélas, ce n'est pas le cas. En effet, vous avez pu constater que depuis plusieurs années, **la qualité des eaux de surface ne s'arrange guère**, pas toujours limpides, parfois chargées de particules en suspension, les cailloux sont recouverts d'une pellicule grasse et depuis peu apparaissent à certains endroits des cyanobactéries preuve que les masses d'eau sont dans un état alarmant.



Ces algues dangereuses dans certain cas, étaient présentes cette année sur le Cher et la Loire par exemple, fleuves aux débits conséquents et pas seulement dans les zones de barrages, comme Eguzon.

Tout le monde connaît les causes mais chut, silence, pas de commentaires. Comme pour les nitrates, certains proposent des solutions techniques mais elles ne résolvent pas les problèmes de fond. Concernant les matières en suspension, bien sûr il y a les changements de cultures, là où il y avait des pâturages, on a planté des céréales ou du maïs et ce ne sont pas les bandes enherbées qui améliorent cette situation, d'autant que dans certains cas des drains passent en dessous.

Ce constat m'amène à vous parler de la **cartographie des cours d'eau** dans notre département, ainsi que du **contrat territorial Creuse** pour lesquels nous avons énormément œuvré depuis plusieurs années.

Je vous avais alerté, lors d'une assemblée générale des problèmes rencontrés avec certains interlocuteurs, concernant la cartographie des cours d'eau. Pour la FDSEA, la définition du cours d'eau était réductrice puisque au niveau national une rivière de moins de 3 mètres de large, c'est un fossé ; c'est basique, mais dans certains départements, les préfets par souci d'avoir la paix sociale ont validé cette cartographie sans les avis des fédérations entre autres. Dans notre département, grâce à une volonté de conciliation, les représentants agricoles lors de nos rencontres ont accepté de valider une cartographie cohérente et, pour les cas les plus complexes, d'aller sur le terrain afin de contrôler avec les agriculteurs concernés et les représentants de la DDT et de l'AFB la nature et les propriétés du cours d'eau définies par la loi.

Un problème demeure : la Brenne, zone de non droit en général... Nous avons été confrontés à des oppositions de la part du syndicat des propriétaires d'étangs, mais aussi et c'est beaucoup plus grave, d'une façon intempestive par certains élus plus concernés par le renouvellement de leur mandat électif que par la cartographie elle-même.

Je croyais, suis-je naïf ?, que le rôle des élus était de défendre tous les électeurs quels qu'ils soient et pas seulement d'une façon aussi affligeante, une profession ou une caste.

Concernant la cartographie en Brenne, une proposition nous a été faite et nous l'avons validée avec une réserve et pas des moindres : « que celle-ci soit soumise à l'avis de l'Agence Française de la Biodiversité et à la DDT ». Depuis, Monsieur le Préfet a organisé une réunion qui a conclu ainsi : « puisque tout le monde est d'accord nous validerons cette cartographie ».

Le Directeur de la DDT dans sa présentation a tenu à faire remarquer que les bureaucrates de son service et l'AFB n'interviendront pas. Chose surprenante, sachant que certains services ont leur mot à dire et que nous les avons trouvés bien moins percutants lors de cette réunion, était-ce leur droit de réserve, à moins que.... Cherchez l'erreur ?

Depuis, nous avons rappelé à tous qu'être conciliants et avoir un esprit d'ouverture ne faisait pas des représentants de la Fédération des imbéciles et que si aucune réponse ne nous était donnée, il serait toujours temps d'engager du contentieux car des jurisprudences existent.

Cette cartographie et l'arrêté qui s'en suit, signés par le préfet sans doute pour des raisons « d'ordre public » afin de plaire entre autres à la FDSEA, implique d'autres problèmes, notamment les **zones de non traitements par pesticides**. Pour certains, ce sujet est peut-être méconnu, pourtant il nous concerne tous puisqu'il autorise l'utilisation de produits chimiques nocifs pour les milieux aquatiques et pour la santé humaine.

Il est bon de rappeler aussi que tous ces sujets sont contraires aux directives européennes votées par une majorité d'élus français et que l'Europe pour le non-respect de celles-ci pénalise la France financièrement.

Ces problèmes se cumulent à **l'aménagement des barrages** où, là encore, l'intérêt particulier l'emporte sur l'intérêt général. Les engagements pris par l'Etat au niveau européen ne sont pas tenus alors que des solutions pourraient être prises sans pour autant laisser quelques lobbyings intervenir pour leur intérêt sans se soucier de celui des autres.

Pour conclure ce chapitre, je ne peux pas oublier le rôle régalien de l'Etat et ses orientations. Comme vous avez pu le constater tout au long de mon discours, la situation et les interventions des services de l'Etat ne sont pas ce qu'elles devraient être, le nombre de démarches contentieuses et juridiques que nous sommes obligées d'entreprendre le confirme. Lors de la visite récente dans l'Indre du Président de la Fédération Nationale pour la Pêche en France, celui-ci nous a incité à continuer dans ce sens à chaque fois que les décisions prises par les représentants de l'Etat ne seraient pas conformes à la loi.

Pour le conseil d'Administration de la Fédération, ces paroles n'ont fait que confirmer nos actions présentes auprès du Tribunal Administratif et bien entendu **d'affirmer notre rôle pour la protection des milieux aquatiques**.

Heureusement sur d'autres sujets et principalement les **Contrats Territoriaux**, les élus ont su consulter et travailler de concert, afin d'organiser la gestion des rivières dont ils ont ou auront bientôt la gestion. Pour ce faire, ce sont aujourd'hui **10 techniciens de rivière** qui ont été embauchés par les Syndicats du département, avec la lourde tâche de mettre en place une gestion intelligente des rivières et notamment la **nouvelle compétence GEMAPI**, avec l'assentiment de tous les habitants et des élus. La palme revient aux élus de la vallée de l'Indre qui s'organisent pour mettre en place un grand syndicat allant de la source de la rivière Indre et ses affluents jusqu'au département d'Indre-et-Loire. Il va de soi que nous apporterons notre soutien technique voire financier aux actions menées comme nous l'avons déjà fait pour d'autres.

Ma conclusion de cette année sera donc double : d'un côté, je constate que nous subissons un recul de dix ans en matière de protection de l'environnement, ce qui m'amène à vous relater cette phrase entendue lors d'une réunion : « la république est en marche oui mais il semblerait que ce soit une marche arrière pour ce qui concerne les milieux naturels », et d'un autre côté je fonde un espoir dans ces nouveaux Syndicats de rivières qui se mettent en place partout en France, ainsi que pour le développement de la nouvelle **Agence Française pour la Biodiversité** en espérant qu'elle puisse conserver son autonomie.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une très bonne Assemblée Générale 2017.



Présentation d'un stop-trottoir à destination des Aappma

**Compte-rendu moral et d'activité pour l'exercice 2017
par Jean-Marc TAUPIN Président Délégué et Secrétaire Général**

Mesdames, Messieurs, Chers collègue Présidents, Bonjour.

En ma qualité de Secrétaire de la Fédération, je vous présente le compte-rendu des différentes actions de l'année qui vient de s'achever.

Je passerai rapidement sur les réunions (statutaires) de Conseil d'Administration qui se sont déroulées le 15 mars, le 14 juin, le 18 octobre et le 9 décembre dont les comptes rendus vous ont été transmis.

Je vous rappelle, pour mémoire, les réunions de bureau hebdomadaires au cours desquelles sont traités tous les sujets concernant le fonctionnement de nos structures ; ressources humaines, rencontres avec les assureurs, les banquiers, la presse, les collectivités locales, préparation de réunion des Présidents, de l'Assemblée Générale, rencontres avec nos partenaires, réunion avec nos collègues des AAPPMA (boîte à outils) et enfin réunion avec les administrations et les médias (à l'occasion du Salon entre autres).



Notre Fédération étant membre de droit de l'Association Régionale Centre Val de Loire et de l'Union de Bassin Loire Bretagne ainsi que de l'EHGO (entente halieutique de grand ouest) nous vous représentons dans toutes ces réunions (souvent décentralisées).

J'ai parlé ci-dessus de notre activité d'élus, il va sans dire que nous sommes à la Fédération tous les mercredis auprès du personnel, sachant que nous communiquons quotidiennement par mail pour traiter certaines opérations au fil de l'eau.

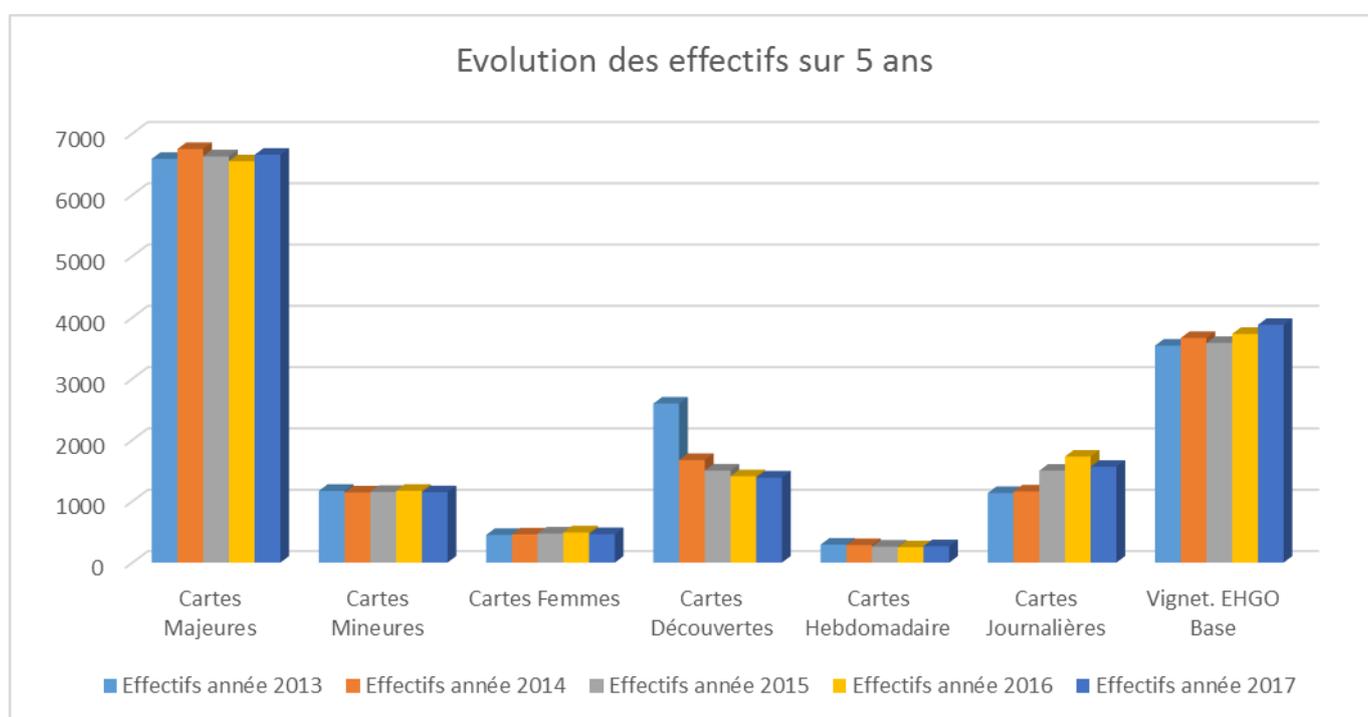
Dans mon propos de l'année passée, je vous avais indiqué que quelques AAPPMA avaient eu des difficultés à renouveler leurs bureaux. Je pense qu'aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre, ce qui laisse 48 Associations qui fonctionnent normalement.

Autre sujet qui préoccupait quelques-unes de nos Associations :

Les ventes par internet, et bien aujourd'hui le pas est franchi et il n'y a plus de carte papier et nos effectifs n'en sont pas affectés.

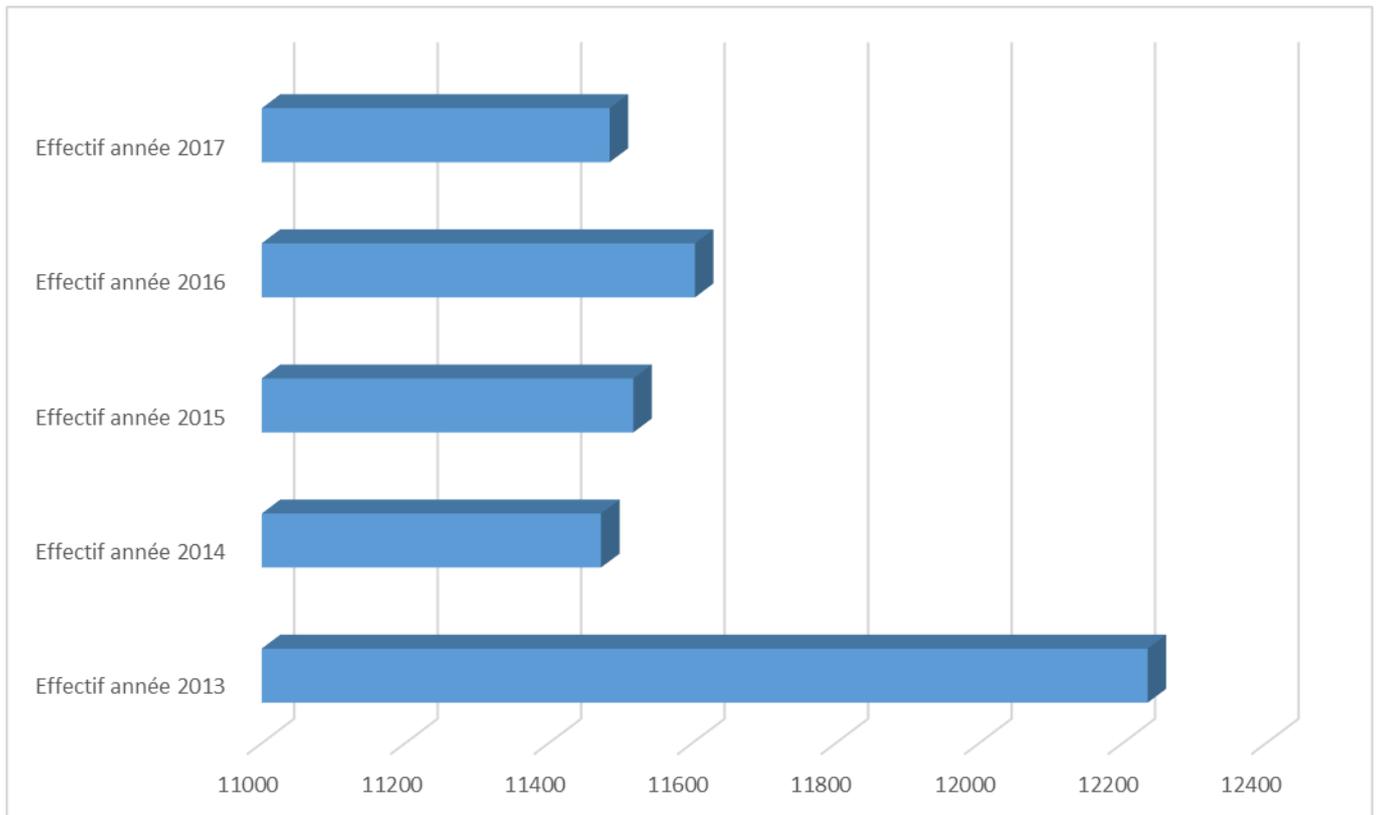
Vous trouverez sur le power point qui vous est présenté le détail de nos effectifs.

VENTES	Effectifs année 2013	Effectifs année 2014	Effectifs année 2015	Effectifs année 2016	Effectifs année 2017	Gain ou perte 2017	% Gain ou perte 2017
Cartes Majeures	6587	6747	6627	6548	6654	106	1,62%
Cartes Mineures	1171	1145	1153	1172	1149	-23	-1,96%
Cartes Femmes	452	460	475	493	465	-28	-5,68%
Cartes Découvertes	2595	1674	1502	1410	1387	-23	-1,63%
Cartes Hebdomadaire	294	286	261	251	267	16	6,37%
Cartes Journalières	1136	1161	1500	1730	1563	-167	-9,65%
Vignet. EHGO Base	3540	3664	3583	3731	3879	148	3,97%



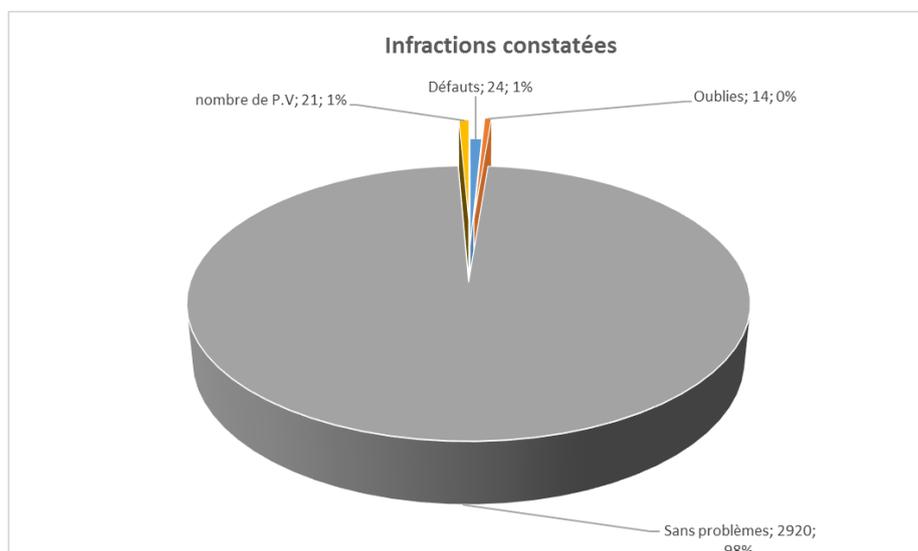
Je vous invite pour ce faire à regarder la présentation des différents graphiques, ce type de présentation me paraissant plus parlant qu'une énumération.

VENTES	Effectif année 2013	Effectif année 2014	Effectif année 2015	Effectif année 2016	Effectif année 2017	Gain ou perte 2017	% Gain ou perte 2017
Total des cartes Majeures + Femmes + Mineures + Découvertes + Hebdomadaire + journalières	12235	11473	11518	11604	11485	-119	-1,03%



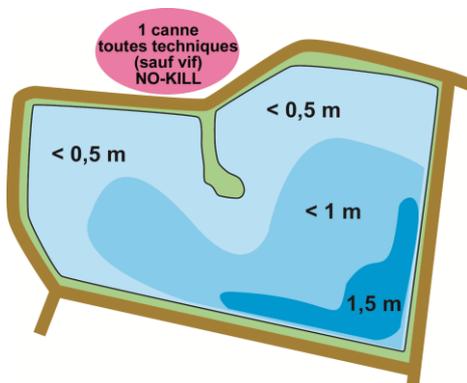
- Bilan garderie : (Fédérale + Garde Pêche Particulier)

	Nombre de contrôles	Nombre total de personnes contrôlées	Défauts	Oublies	Sans problèmes	Nombre de P.V
2013	204	1509	10	13	1485	1
2014	317	2444	35	27	2382	7
2015	439	2374	17	21	2333	3
2016	407	2573	20	13	2540	11
2017	565	2958	24	14	2920	21



- Volet gestion :
 Vous pouvez constater ci-dessous les différents alevinages réalisés.

Alevinages aux Complexe Halieutique des Etangs Neufs à Neuillay les Bois :
 Avec ses trois étangs :

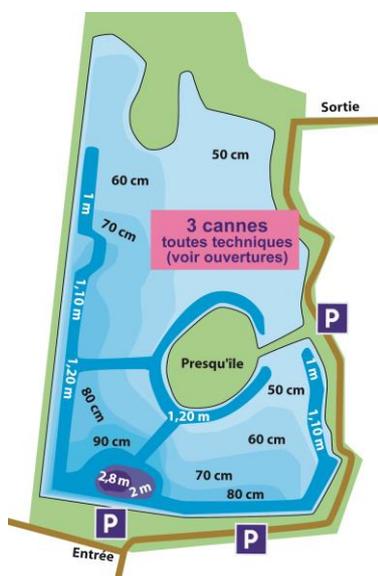


ETANG DES VINAIRES :

Pêche du black bass (no kill).
 70 black-bass (+ 40 cm)
 Gardons → 40 kg

ETANG DES EPINETTES :

Carpodrome (no kill)
 800 kg de carpes



ETANG DES FONTAINES :

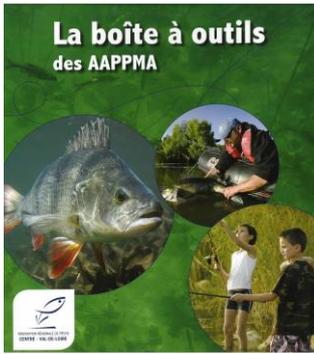
Etang généraliste pêche traditionnelle
 tous poissons (prélèvement raisonné).

Hiver 2016 – 2017

Brochets : 110 kg
 Sandres : 20 kg
 Gardons : 480 kg
 Brèmes : 20 kg

Alevinages effectués par les AAPPMA et la Fédération pour 2017

Salmonidés	Nombre	Kg	Poissons blancs	Kg	Carnassiers	Nombre	Kg
Truites fario	4000	1218	Gardon/Rotengle	1355	Brochet	16000	513
Truites arc-en-ciel	50	2953	Carpe miroir	123	Sandre	---	132
Saumons de fontaine	80	400	Carpe commune	872	Black-bass	---	30
			Tanche	506			
Total	4130	4571	Total	2856	Total	16000	675



Sachez chers amis, représentant les AAPPMA que nous sommes présents et prêts à répondre à vos interrogations. Je pense à ce sujet que la réunion lors de la remise de la Boîte à Outils devrait contribuer à éviter de vous poser certaines questions sur l'organisation de vos Associations.

A ce propos, je vous rappelle que le bagage qui vous a été remis concerne tous les élus et ne doit pas forcément rester sur le bureau ou dans la sacoche du Président de l'AAPPMA.

Travaux réalisés par nos équipes sous la responsabilité de Christophe GAJDA ;

Tous les ans des kilomètres de rives de rivières ou de plan d'eau sont entretenus voire même parfois réhabilités. Le mode opératoire est le suivant :

Les demandes doivent être faites en fin d'année auprès de la Fédération et les interventions se font selon les disponibilités en tenant compte d'un planning très serré.



Cette activité est actuellement en sommeil, car les personnes recrutées, étaient sous contrats aidés (CAE etc...) lesquels contrats seront supprimés au fur et à mesure de leurs échéances (le dernier se terminant en mars).

Comme nous l'avons suggéré lors de la réunion des Présidents, les Associations vont devoir s'organiser avec leurs moyens. Peut-être pourrions-nous mettre à disposition Christophe GAJDA (ce dossier est en pleine réflexion).

GEMAPI
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Sachez toutefois que 2018 va voir l'entrée en vigueur de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui devient une compétence obligatoire des intercommunalités.

Peut-être peut-on espérer que cette entité aura les moyens de se substituer à certaines de nos actions, car parmi ses attributions, elle doit aménager les bassins versants, assurer l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et des plans d'eau, de protéger les zones humides et de défendre le public contre les inondations.

Toutefois, je pense que nous aurons l'occasion de reparler de cette entité, d'autant que la mise en place dès 2019, du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre (SABI 36) aura pour objet, d'exercer, dans le cadre de la compétence GEMAPI, l'aménagement, l'entretien, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Je terminerai mon propos sur ce sujet nouveau pour nous, dont j'espère qu'il fera se pérenniser les actions que nous avons entreprises, avec les moyens qui étaient les nôtres. Je vous remercie.

Pour : Unanimité Contre : Abstention :

Compte-rendu financier 2017 par Philippe ROGIER, Trésorier Général

Le compte rendu financier 2017 est satisfaisant et correspond dans ses grandes lignes aux prévisions établies et validées par la commission de finances. Il a été présenté au premier conseil d'administration de l'année soit le 15 mars 2018. Le budget provisoire avait été affiné au CA de septembre afin d'être au plus près du compte-rendu financier définitif.

L'exercice 2017 fait apparaitre un résultat positif de **6 137.75 euros**. Le détail du compte de résultat se décompose de la manière suivante :

Compte de résultat synthétique		Le 10/04/2018	
COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE			
Hors brouillard		Hors simulation	
Exercice N	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1
Net	Net	net	net
CHARGES (Hors taxes)	Exercice N-1	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N-1
CHARGES D'EXPLOITATION :	Net	PRODUITS D'EXPLOITATION	net
Achats de marchandises	152	Ventes de marchandises	739
Variation de stock (marchandises)	5 097	Production vendue (biens et services)	2 838
Achats d'approvisionnement	180 836	Production stockée	162 974
Variation de stock (approvisionnement)	9 954	Production immobilisée	7 687
Autres charges externes	263 346	Subventions d'exploitation	252 260
Impôts, taxes et versements assimilés	110 824	Autres produits	108 931
Rémunération du personnel	24 262	Produits financiers	23 557
Charges sociales	70 196	Autres produits	115 423
Dotations aux amortissements	664 667	TOTAL (I)	674 409
Dotations aux provisions	18 549	CHARGES EXCEPTIONNELLES (I)	31 000
Autres charges	683 216	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	29 404
Charges financières	6 138	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	689 353
TOTAL (I)	664 667	TOTAL GENERAL	712 060
CHARGES EXCEPTIONNELLES (I)	18 549	TOTAL GENERAL	712 060
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)	683 216	TOTAL GENERAL	712 060
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	689 353	TOTAL GENERAL	712 060
BENEFICE OU PERTE	6 138	TOTAL GENERAL	712 060
TOTAL GENERAL	689 353	TOTAL GENERAL	712 060

BILAN SYNTHETIQUE**FEDERATION DE PECHE DE L'INDRE**

Edition du : 01/01/2017 au 31/12/2017

Soldes N-1 de l'exercice

Hors brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N		N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions				
Actif immobilisé :				Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles				Capital	191 911	191 911
- Fonds commercial				Ecart de réévaluation		
- Autres	15 108	13 135	1 973	Réserves :		
Immobilisations corporelles	1 143 272	370 068	773 204	- Réserve légale		
Immobilisations financières	2 467	2 467	2 467	- Réserves réglementées		
TOTAL I	1 160 847	383 203	777 644	- Autres		
Actif circulant :				Report à nouveau	432 985	426 334
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	6 138	6 651
Marchandises				Provisions réglementées	86 835	113 239
Avances et acomptes versés sur commandes				TOTAL I	717 869	738 136
Créances :				Provisions pour risques et charges (II)	266 615	265 587
Clients et comptes rattachés	1 487		1 487	Dettes		
Autres	92 794		94 964	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement	78 429		77 428	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	253 232		322 211	Fournisseurs et comptes rattachés		
Caisse	203		340	Autres	184 272	175 369
TOTAL II	426 145		494 999	TOTAL III	184 272	175 369
Charges constatées d'avance (III)	6 967		5 220	Produits constatés d'avance (IV)	42 000	42 150
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 593 959	383 203	1 210 756	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	1 210 756	1 221 242

**Compte rendu de la Commission de contrôle comptable
Pour l'année 2017
par Alain BLANCHARD**



La Commission de contrôle comptable s'est réunie au siège de la Fédération de l'Indre pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique le 11 octobre 2017 à 9 h 30 pour examiner les écritures comptables du 1^{er} semestre 2017.

La Commission était composée de :

M. BLANCHARD Alain, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Scoury

M. COUTURIER Jean-Louis, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. Lye-Villentrois

M. GOSGNACH Jean, Membre de l'A.A.P.P.M.A. de Pellevoisin

M. ROBIN Pierre, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Châteauroux

Le contrôle a été fait en comparant les écritures comptables et les pièces justificatives. Les sondages de contrôle ont porté sur 626 pièces soit 100 % des écritures du premier semestre.

Pour le second semestre, la Commission de contrôle comptable s'est réunie le 15 mars 2018 à 9 h 30.

La Commission était composée de :

M. GOSGNACH Jean, Membre de l'A.A.P.P.M.A. de Pellevoisin

M. ROBIN Pierre, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Châteauroux

M. DAGUENANT, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. de Ste-Sévère

Les sondages ont porté sur 705 pièces soit 100 % des écritures du deuxième semestre. Sur l'ensemble des rapprochements il n'a été décelé aucune anomalie entre les écritures et les pièces comptables.

Merci pour le travail effectué par les A.A.P.P.M.A. et la Fédération.

Rapport de la Commission des Finances par Jean de TRISTAN

Au préalable, il est peut-être utile de rappeler que le rôle de la Commission des Finances est d'assister la Direction de la Fédération, lors de décisions engageant l'avenir. Dans la pratique, cela se traduit par un dialogue entre ces deux entités et les sujets y sont débattus sans aucun formalisme. Il est également demandé à la Commission des Finances, à l'occasion de l'Assemblée Générale Annuelle, de faire part de ses éventuelles remarques, sur l'exercice qu'elle clôture et sur le budget prévisionnel de l'exercice suivant.



En ce qui concerne l'exercice 2017, aucun fait majeur, méritant notre attention, n'a été enregistré

Avec un résultat de 6.137 €, une fois encore, la Fédération a démontré qu'elle maîtrisait parfaitement ses coûts et qu'elle utilisait, au mieux, ses moyens financiers dont l'origine multiple n'est pas sans risque. L'octroi de certaines subventions et leurs montants étant aléatoires et la vente des cartes de pêche dépendant de la seule volonté des pêcheurs, notre assise financière demeure très fragile. Rien ne permettant d'espérer, à court et moyen terme, un changement dans ce domaine, il convient donc de continuer à naviguer à vue, comme ces dernières années. C'est la seule remarque que nous sommes amenés à faire sur l'exercice clos.

Par ailleurs, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler sur le budget qui vous a été proposé pour l'exercice 2018, budget qui a été élaboré dans le même esprit et avec la même prudence que par le passé.

VOTE : Pour : Unanimité Contre : --- Abstention : ---

Le Budget prévisionnel 2018 par Philippe ROGIER, Trésorier Général



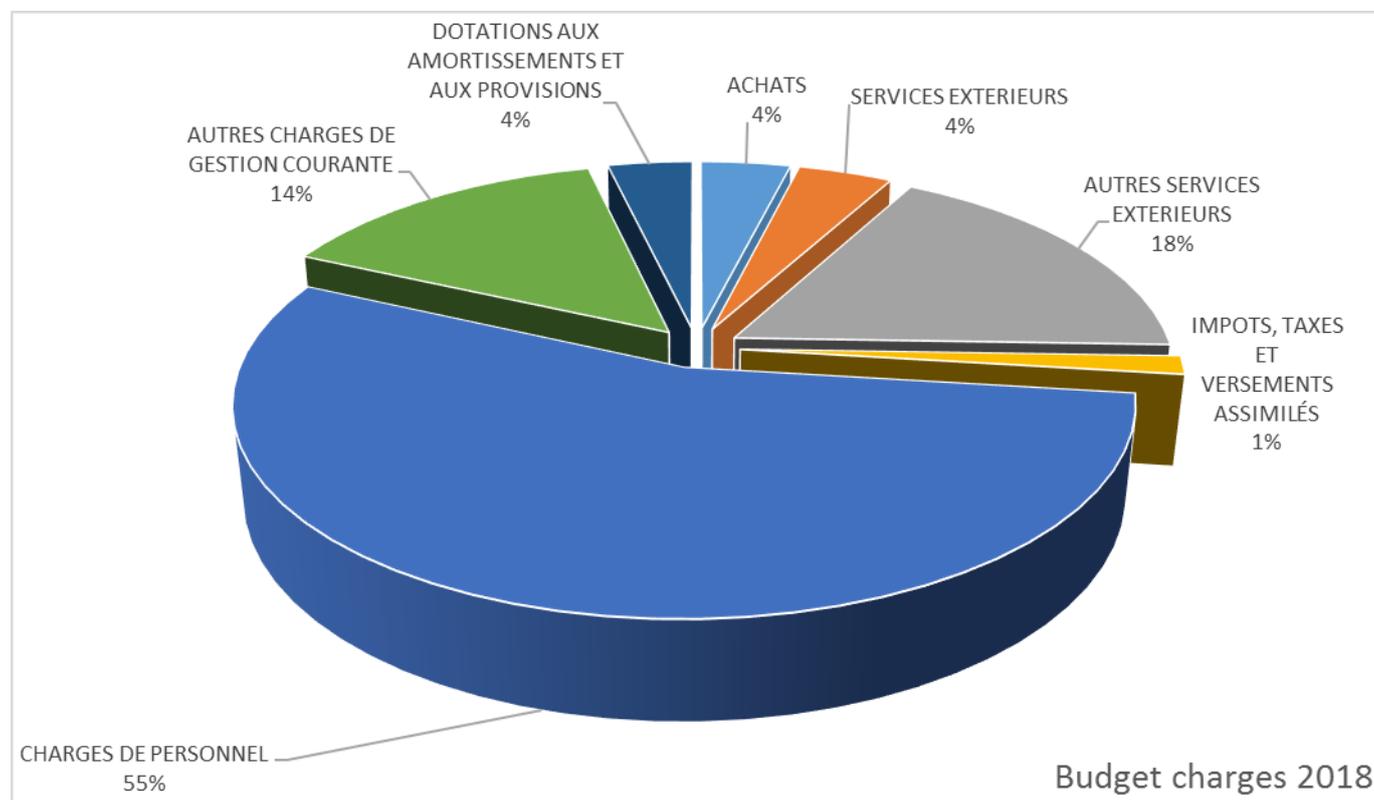
Présentation de la prévision budgétaire 2018

Le budget a été soumis et validé par la commission des finances le 15 Mars 2018, il se décompose comme suit :

Le budget 2018 reste cohérent dans la mesure où nous prenons en compte une prévision de baisse des ventes de cartes dont je vous rappelle que c'est la principale source de nos rentrées. Voici le détail :

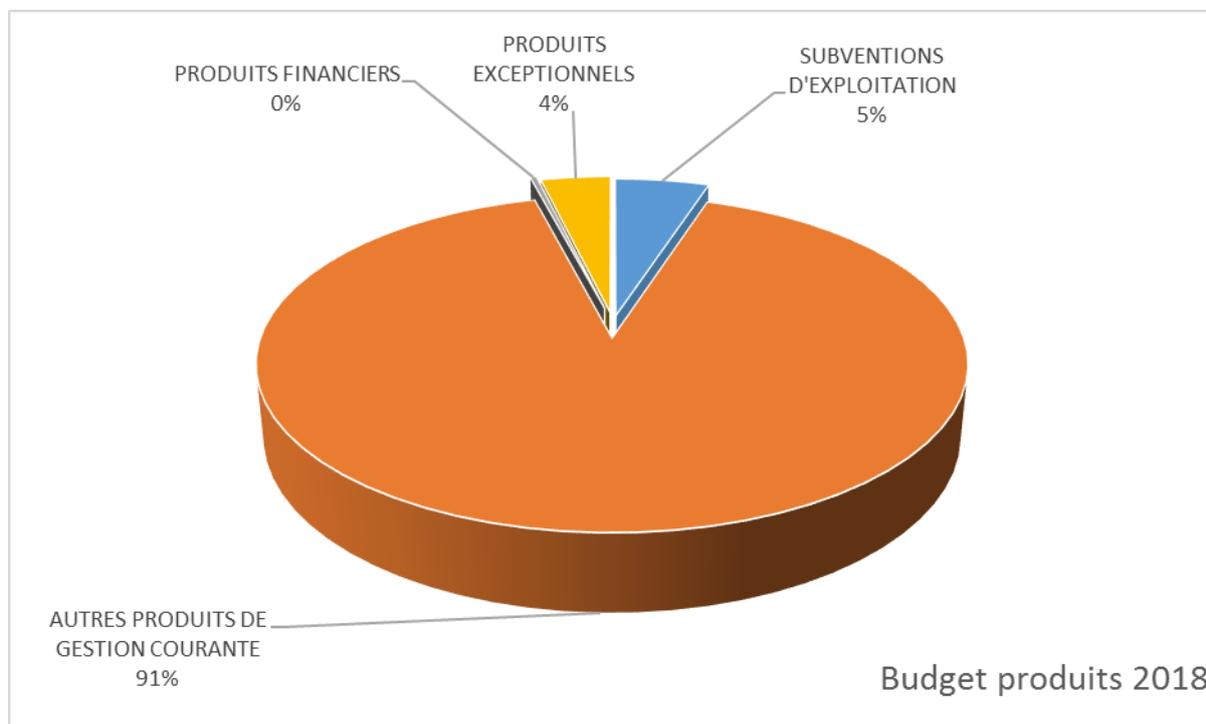
a) Prévision des charges en 2018 :

COMPTES	PREVISION DES CHARGES EN 2018	Budget 2018
60	ACHATS	25 345,00
61	SERVICES EXTERIEURS	26 644,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	114 321,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	9 220,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	357 653,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	94 530,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	23 895,00
	TOTAL DES CHARGES	651 608,00



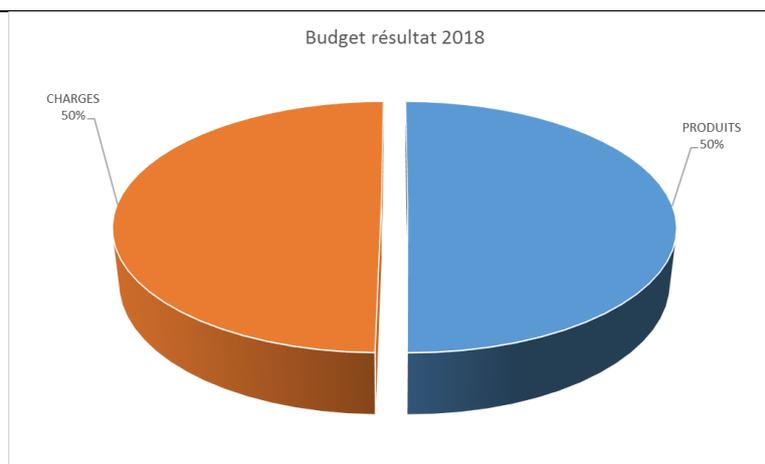
b) Prévision des Produits en 2018 :

COMPTES	PREVISION DES PRODUITS EN 2018	Budget 2018
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	32 930,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	596 324,00
76	PRODUITS FINANCIERS	2 200,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 530,00
	TOTAL DES RECETTES	655 984,00



Budget prévisionnel du résultats 2018

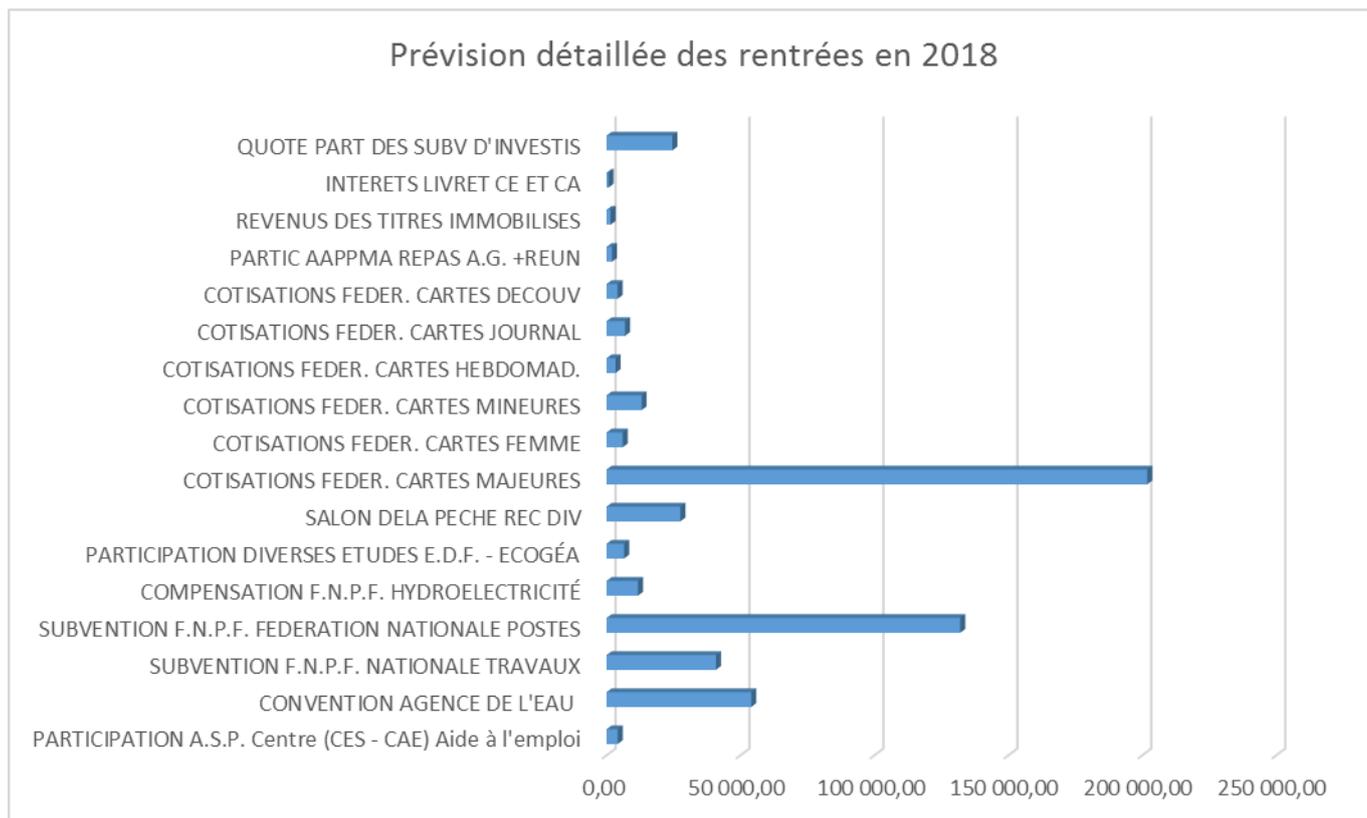
PRODUITS	655 984,00
CHARGES	651 608,00
RESULTAT	4 376,00



Cette prévision comme d'habitude sera affinée en Septembre en fonction des remontées des ventes. Celle-ci devrait être encore plus affinée suite à la vente par internet, d'autant que des subventions d'aide pour une nouvelle équipe sera sans doute versée.

Ci-dessous vous trouverez un graphique plus détaillé concernant la part de rentrées dans le montant total des produits 2018.

PREVISION DETAILLÉE DES RENTRÉES EN 2018	€
PARTICIPATION A.S.P. Centre (CES - CAE) Aide à l'emploi	4 110,00
CONVENTION AGENCE DE L'EAU	54 000,00
SUBVENTION F.N.P.F. NATIONALE TRAVAUX	40 830,00
SUBVENTION F.N.P.F. FEDERATION NATIONALE POSTES	132 000,00
COMPENSATION F.N.P.F. HYDROELECTRICITÉ	11 690,00
PARTICIPATION DIVERSES ETUDES E.D.F. - ECOGÉA	6 541,00
SALON DELA PECHE REC DIV	27 500,00
COTISATIONS FEDER. CARTES MAJEURES	201 825,00
COTISATIONS FEDER. CARTES FEMME	6 006,00
COTISATIONS FEDER. CARTES MINEURES	13 050,00
COTISATIONS FEDER. CARTES HEBDOMAD.	3 328,00
COTISATIONS FEDER. CARTES JOURNAL	6 864,00
COTISATIONS FEDER. CARTES DECOUV	4 080,00
PARTIC AAPPMA REPAS A.G. +REUN	2 000,00
REVENUS DES TITRES IMMOBILISES	1 500,00
INTERETS LIVRET CE ET CA	700,00
QUOTE PART DES SUBV D'INVESTIS	24 530,00



Je vous remercie de votre attention.

VOTE : Pour : Contre : Abstention :

- Chapitre 9 -

**Intervention de Madame Sophie GEORGET,
responsable du Pôle Professionnel, adjointe du Directeur du Crédit Mutuel**

Intervention de Rémy LAURANSON
Directeur adjoint de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs,

Nous partageons les mêmes objectifs, notamment les objectifs européens (la Directive Cadre sur l'Eau, la reconquête du Bon Etat Ecologique) qu'on poursuit dans un cadre contraint, avec des moyens mobilisables et des effectifs à la baisse.

Il faut construire des consensus et c'est vraiment dans cet esprit que l'on s'inscrit localement avec Monsieur le Préfet, le directeur Monsieur Goglins (Directeur de la DDT de l'Indre) qui s'excuse de ne pas être là aujourd'hui et moi-même, et toutes nos équipes. On est obligé aujourd'hui de construire des consensus.

Je ne vais pas reprendre point par point tous les sujets que vous avez cités sur lesquels on va continuer à travailler ensemble.



Je vais juste en citer deux. Le 1^{er}, la cartographie des cours d'eau, notamment le cas de la Brenne que vous avez cité.

On a proposé aux partenaires locaux, dont vous faites partie, de faire cette approche de terrain et de construire une solution. On nous dit que tout le monde est d'accord et on nous présente cette solution. On ne voudrait pas, nous Etat, être ceux qui bloquons forcément cette solution, si elle convient à tout le monde. C'était bien l'esprit de la méthode proposée.

L'Etat répondra, d'une seule voix, la position de l'Etat, sur la proposition qui est faite et pour laquelle vous nous dites que vous êtes d'accord sous réserve qu'elle soit validée.

Ensuite, sur les sujets de continuité écologique, un des enjeux importants est les financements de ce que peuvent être les aménagements des rivières. On rejoint ici le sujet GEMAPI. Il faut qu'on trouve les moyens financiers pour pouvoir faire évoluer les rivières et avec eux les propriétaires qu'ils soient publics ou privés.

Et donc, c'est sûr que je peux comprendre votre impatience à voir ce dossier-là évoluer. On arrive à une phase où les acteurs et l'Etat doivent maintenant rentrer dans l'action et avoir des projets qui sortent, avec les propriétaires volontaires. L'Etat reprendra la main avec les propriétaires un peu moins volontaires, à un rythme à définir mais qui la aussi

doit aider à faire avancer des solutions. Pour en arriver là, il fallait se laisser le temps de construire du compromis et d'avancer sur ces sujets.

Je vous voudrais finir en revenant sur deux points que vous avez déjà évoqués et qui sont pour moi les enjeux importants dans la structuration du paysage.

Concernant le domaine d'activité de la GEMAPI, cette nouvelle compétence clarifiée et qui revient aux communautés de communes, je trouve qu'il y a eu un excellent travail dans le département d'organisation et de mobilisation, vous l'avez dit et nous voulons aussi l'appuyer. On va avoir des syndicats de rivières maintenant sur l'ensemble de notre territoire, avec des techniciens et des élus qui vont monter en puissance sur ces sujets. On aura donc des interlocuteurs qui seront en capacité de mobiliser des moyens supplémentaires. L'Etat et les Agences de l'eau (principalement pour le volet financier) continueront d'accompagner, selon leurs moyens mis à disposition et à travers les contrats de rivière. On aura donc des outils intéressants pour retravailler sur les milieux aquatiques et améliorer la connaissance, le suivi, le respect et l'entretien de ces milieux. La DDT sera vraiment aux côtés des Syndicats pour les aider.

Le deuxième sujet un peu moins évoqué et qui est aussi un élément important, ce sont les aspects du changement climatique et l'évolution de notre climat.

On a connu une année 2017 un peu compliquée, avec une sécheresse très forte. On a travaillé ensemble sur ce dossier tout l'été, en gérant des situations compliquées de sécheresse. On a un dispositif réglementaire, que certains voudraient plus exigeant et plus contraignant, mais là aussi il faut construire du compromis.

On ne pourra pas faire pleuvoir quand on n'aura pas de pluie. Tout le problème est là : comment s'organise-t-on pour anticiper ces évolutions, pour limiter l'impact sur les milieux et limiter aussi l'impact sur les activités économiques et construire de la résilience dans notre système agricole ou dans le fonctionnement des collectivités (l'entretien des espaces verts par exemple) ?

On a besoin de travailler ensemble sur ce sujet, en se projetant sur ce que sera le climat de demain. On commence à avoir quelques signes et tendances. On sait que les étés seront de plus en plus secs et que ces sécheresses dureront plus longtemps en début d'automne. Il faut que l'on sache s'adapter et voir comment on pourra limiter l'impact sur les milieux et adapter nos pratiques. Mais c'est sûr, c'est un travail aussi de partenariat qui prendra un peu de temps, cela ne se fera pas du jour au lendemain.

Sachez qu'on tenait à témoigner l'importance que vous représentez pour nous, en étant présents aujourd'hui. On sait que l'on peut compter sur vous sur beaucoup de dossiers, pour apporter des propositions dans un esprit constructif et exigeant.

En contrepartie, sachez aussi que vous pouvez vous appuyer sur nous lorsque vous en avez besoin et que l'on cherche vraiment à aller dans la même direction, même si parfois on peut ne pas être tout à fait d'accord sur la manière dont il faut mettre cela en musique.

Je vous souhaite une bonne assemblée générale.

Intervention de Cyril Hérisse, (responsable du service départemental de l'Indre de l'Agence Française pour la Biodiversité)

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Agence Française pour la Biodiversité

Service départemental de l'Indre

Activité 2017, Synthèse

Remarque liminaire :

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) a été créée au 1^{er} janvier 2017 par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (loi n° 2016-1087 du 8 août 2016). Cet établissement public sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité.

Les effectifs et le cœur de compétences des agents en place positionnent de facto les contributions du service en 2017 sur les politiques biodiversité dans les thématiques et les dossiers liés au domaine de l'eau (espèces et milieux liés aux cours d'eau et aux zones humides, gestion et aménagement des espaces à l'échelle d'un bassin versant).

• LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'INDRE

L'équipe départementale d'inspecteurs de l'environnement est constituée en 2017 par : Cyril HERISSE (responsable départemental), Jean Marc LAURENT, Christophe PETIT, Cyril PORNIN et Gaétan PUEL.

• AUTEURS

Cyril HERISSE, chef de service départemental, cyril.herisse@afbiodiversite.fr

BERTRAND Patrick, Directeur Régional Centre Val de Loire, patrick.bertrand@afbiodiversite.fr



Activité 2017 du service départemental de l'Indre

Présentation et missions du service départemental :

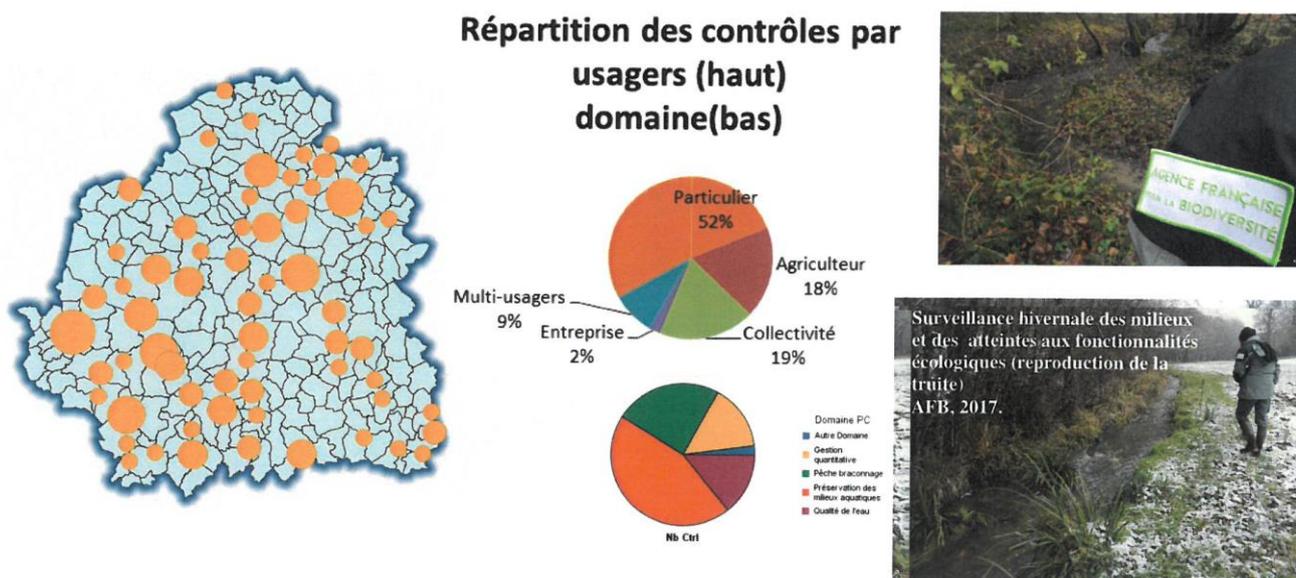
Le service départemental de l'Indre est rattaché à la Direction Régionale Centre Val de Loire. En 2017, 5 inspecteurs de l'environnement, assermentés et commissionnés constituent le service. L'activité annuelle validée par le Directeur régional est l'application de la feuille de route 2017 de l'établissement fixée par la tutelle ministérielle (Direction de l'Eau et de la Biodiversité, MTES):

- des actions de **contrôle des usages** pour contrôler et prévenir les atteintes à l'eau et à la biodiversité, sous l'autorité du **Procureur de la République** dans le cadre d'un commissionnement ministériel "Eau-Nature" des inspecteurs de l'environnement ;
- des actions d'appui à l'**autorité administrative (Préfet)** pour toutes les décisions administratives en la matière, ainsi qu'aux **gestionnaires** et **collectivités** chargés de mettre en œuvre certains aspects de la politique de l'eau (contrats territoriaux de bassins, Trames verte et bleue ...) ;
- des actions pour **connaître et comprendre l'état et le fonctionnement des écosystèmes** : recueil de données de connaissance des milieux : réseaux d'évaluation et de suivi de la Directive Cadre Eau, protocoles développés par l'AFB, état des milieux et cortèges d'espèces associées...

CONTRÔLER et PRÉVENIR les ATTEINTES à L'EAU et à la BIODIVERSITÉ

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre total de contrôle (toute catégorie d'usagers)	?	120	220	164	71	59	92	142	179
Nombre total de mises en cause par procès-verbal (plusieurs infractions possibles par procédure)	47	29	42	31	26	18	25	24	14

A retenir : en 2017, 374 jours hommes ont été mobilisés pour effectuer 179 contrôles répartis dans 67 communes du département, portant sur 57 cours d'eau, 24 plans d'eau. Ont été constatées 35 infractions pénales Environnement pour 14 procès-verbaux dont 30% de gravité élevées (délits) et 60% de gravité moyenne (C5). La catégorie d'usagers la plus contrôlée reste le "Particulier" (52%). S'y ajoute 2 timbres amendes pour les infractions à la police de la pêche.



☞☞☞ **Gestion qualitative** : depuis plusieurs années, la **qualité de l'eau** mobilise env. **50%** des efforts de contrôle du service : **pollution diffuses et pollutions ponctuelles** portant atteinte au milieu. Cette année, la thématique « **pollution diffuses produits phytopharmaceutiques** » n'a pas fait l'objet de contrôles. **4 procédures pénales transmises.**



Un rejet anormal d'hydrocarbures de plus de 3000 litres de fuel domestique dans le cours d'eau Céphons, AFB, 2017.

☞☞☞ **Préservation des milieux aquatiques** : Cette thématique concerne toutes les interventions sur le milieu naturel qui nécessitent une autorisation administrative préalable garante de la **conciliation des usages de l'eau**, parce que dépassant des seuils permissifs prévus (IOTA de la nomenclature Eau) : **8 procédures pénales transmises.**



1



2



3



3bis : présence d'une frayère de truite dans le lit remis en état en 2017

Constat curage non autorisé (2015) → réparation du dommage (2016) → Réponse biologique immédiate (2017)



Gestion non satisfaisante des boues liquides lors d'une vidange d'un plan d'eau (AFB, juin 2017)(photo de gauche)

☞☞☞ **Gestion quantitative** : le déficit structurel en eau de 2016 est arrivé tardivement. Des contrôles se sont portés sur les seuls bassins visés par les restrictions d'usage les plus élevés (bassins en Débit de Crise Renforcé). **2 procédures pénales transmises.** Le

défaut d'information légale obligatoire par affichage en Mairie des arrêtés pour 50% des communes en situation de DCR ont rendu inopportune la poursuite des contrôles planifiés.

En période sensible de sécheresse, le service de l'AFB contrôle le respect des arrêtés préfectoraux portant restriction de certains usages de l'eau dans les bassins en crise du département

☞☞☞ **Préservation des ressources piscicoles** : les contrôles ont ciblé des périodes de pêches nocturnes et des dates d'ouverture spécifiques. 42 pêcheurs contrôlés, 2 infractions relevées par timbres amende.



Actions d'appui aux politiques de l'eau et de la biodiversité



Le service départemental de l'AFB a rendu **43 avis techniques, légaux, et expertises particulières** aux services déconcentrés en appui de la mise en œuvre des politiques de l'eau.

Le service participe aux **6 contrats territoriaux** du département (bassins de Indre, Claise, Fouzon, Arnon, Anglin, Creuse): avis sur documents techniques d'état des lieux, réunion de terrain de concertation opérationnelle, appui technique ponctuel et interlocuteur habituel des *techniciens rivière*.



🔧 : En 2017, l'AFB a continué d'apporter son appui technique et juridique à l'Etat pour aider la mise en œuvre de la stratégie inter-préfecturale Indre-Indre-et-Loire, de **restauration la continuité écologique sur l'axe Creuse**. L'AFB appuie désormais l'Etat dans la déclinaison opérationnelle de l'objectif légal de restauration de la continuité écologique traduite par un indicateur technique pertinent et réaliste, en application de l'objectif légal de gestion du code de l'environnement (art L211-1 7°, Code Environnement).

En 2017, l'AFB a continué d'apporter son appui technique et juridique à l'Etat pour apprécier la mise en **cartographie des cours d'eau champ d'application de la LEMA**, comme demandée par instruction ministérielle du 3 juin 2015. La tonicité des débats nécessite un apport technico-juridique continu.



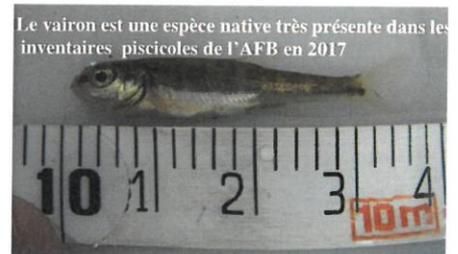
Actions scientifique et technique

Engagée en 2012, le **Référentiel des Obstacle à l'Écoulement (ROE)** est **terminé**

depuis 2015 sur tous les axes prioritaires réglementaires du département, objet d'un classement réglementaire. En 2017, **Base commune de travail** pour tous les acteurs, il est complété ponctuellement sur le reste du réseau hydrographique. Au 31 décembre 2017, il y a **836 ouvrages référencés** dans l'Indre (n=96 912 en métropole)



Le goujon asiatique, identifié dans les inventaire en 2017, est une espèce exotique envahissante à n'introduire sous aucun prétexte en eaux libres ou closes. AFB 2017



Le vairon est une espèce native très présente dans les inventaires piscicoles de l'AFB en 2017

L'AFB poursuit son expertise via des réseaux nationaux d'inventaire et de suivi : **17 stations d'échantillonnage** ont fait l'objet d'un suivi formel (**inventaires d'espèces piscicoles, relevés des habitats, enregistrement température des cours d'eau ...**).

La retenue hydroélectrique de EGUZON a été choisie pour le **suivi thermique** de sa colonne d'eau dans le cadre d'une étude nationale sur le **changement climatique**.

Les **poissons migrateurs** sont des **bio-indicateurs** du fonctionnement des milieux. Comme chaque année, le service départemental a identifié le **front de migration** annuel des **poissons migrateurs amphihalins** sur la **Creuse et l'Anglin**, axes majeur du département.



Lamproie marine sur sa frayère (AFB, 2010)

Pour la **deuxième année consécutive**, la **colonisation** de l'axe Creuse par les poissons migrateurs amphihalins (lamproie marine, grande alose) a été identifiée comme **très mauvaise** (1 frayère probable observées à Tournon Saint Martin) nulle pour la grande alose (**0 frayères** dans le département), non confirmée pour les grands salmonidés (saumon atlantique) (**0 frayère** identifiée en 2017, site de Moulin Neuf, commune Le Menoux).



Dépôt d'algues bleues (cyanophycées) sur le littoral de la retenue hydroélectrique d'Eguzon, AFB juillet 2017)

En revanche la reproduction **2017** de la **truite fario** dans les cours d'eau encore fonctionnels du département est considérée comme **très bonne** : elle nous a été observées signalées dans tous les bassins habituels, tant au Nord qu'au Sud du département, et observée par le service dans **cinq rivières différentes (Anglin, Indre, Les Chezeaux, Les Palles)**. Ces données consolident la robustesse juridique de l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2014 portant identification des frayères en cours d'eau du département de l'Indre.

Communication institutionnelle

En complément de toute information délivrée lors des missions de terrain le service départemental a répondu à **167 sollicitations de tout ordre** des usagers de l'Eau : accueil du public s'informant, signalements, demandes téléphoniques, dépôt de plainte ... La **distribution de plaquettes institutionnelles** informelles (i.e. entretien des cours d'eau) ainsi que le porter à connaissance des dernières publications de l'établissement concourt à la bonne information des usagers de l'eau et de la biodiversité.

Rendez-vous annuel habituel de l'Agence Française pour la Biodiversité **avec les enseignants et étudiants de lycée agricole professionnel (Nogent-sur-Vernisson-45)** pour une initiation à la réglementation spécifique dédiée à l'Eau



Compte-rendu d'activité de la Commission Promotion de Jean-Marc Taupin

Je pense que la communication, ou promotion est un des domaines qui a beaucoup évolué ces dernières années. Une des raisons principales étant le développement par le web (intermédiaire notamment des réseaux sociaux).

Ce mode de communication devait (du moins j'avais compris) se substituer au papier. Permettez-moi aujourd'hui d'en douter ; je suis certain que ce point de vue ne sera pas partagé par tous, il ne s'agit certainement que d'un problème de génération et dans la pêche on commence souvent très jeune pour finir très vieux, ce qui fait que les générations se confondent et tout compte-fait évoluent car même les plus anciens prennent une carte par internet.

Le Salon de la Pêche



Le meilleur exemple, est bien notre manifestation phare, le Salon de la Pêche qui donne l'occasion de voir fleurir de très belles affiches, de nombreux flyers, tandis que les « like » explosent sur les réseaux sociaux. Je pense donc que cet amalgame a participé encore cette année au succès de cette manifestation.

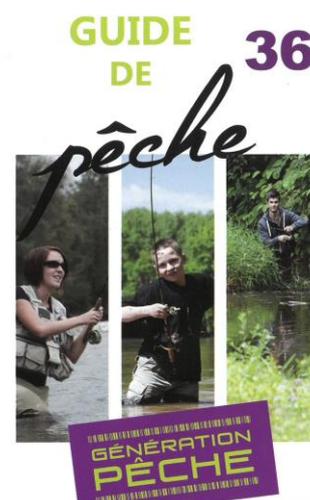
Manifestation sur laquelle, je ne reviens pas dans mon propos aujourd'hui car le sujet a très largement été relaté par tous les médias, radio, télé, papier.

Le guide de la pêche

Ce guide dont je vous avais parlé l'an passé à l'occasion de notre Assemblée Générale a effectivement évolué.

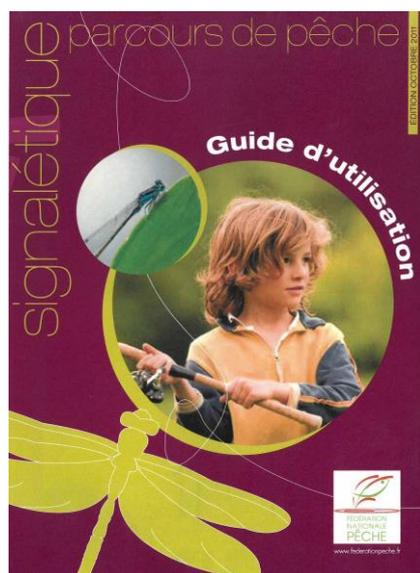
Je vous avais promis un développement par l'intermédiaire des smartphones, il n'en n'est rien aujourd'hui, car l'application prévue n'a pas évolué, il nous a donc fallu pallier à ce manque.

Nous avons donc réalisé une brochure autour d'une carte, que nous avons voulu plus lisible, ce qui donne un document synthétique et accessible qui semble recueillir l'agrément de ceux qui l'ont découvert. A ce propos, comme il a été réalisé dans l'urgence, il comporte une ou deux erreurs mineures qui seront corrigées.



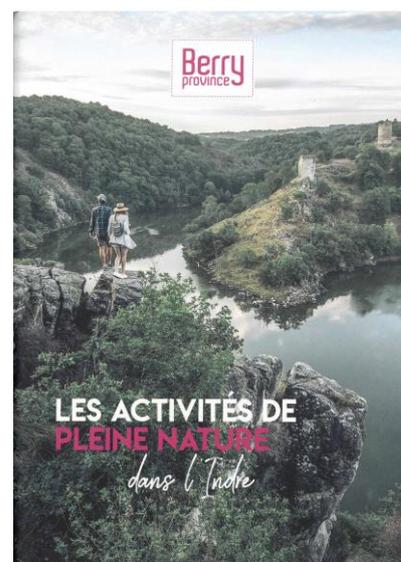
Le complexe halieutique des Etangs Neufs à Neuillay-Les-Bois.

Vous trouverez sur les illustrations jointes le détail des derniers rempoissonnements réalisés, dont j'ai parlé dans mon premier compte-rendu.



Comme, j'en avais parlé dans mon propos à l'Assemblée Générale de l'an passé, nous avons élaboré un dossier de labellisation pour ce parcours de pêche, ce qui nous permettra d'élargir notre Communication à l'échelon national, pour ce site, par l'intermédiaire du réseau mis en place par notre Fédération Nationale.

Pour poursuivre sur les réseaux de communication, je louerai ici la brochure « les Activités de Pleines Nature dans l'Indre » éditée par « un de nos partenaires privilégiés » l'Association de Développement Touristique de l'Indre (ADTI) qui réserve 5 pages de ce guide de la pêche sous toutes ses formes dans notre département.



Vous aurez sans doute remarqué que certaines activités évoquées dans mon propos sur la promotion concernent souvent l'année écoulée, mais débordent sur l'année qui vient de débuter, je pense qu'il est difficile de limiter ces actions à l'exercice écoulé car se sont le plus souvent des actions qui se concrétisent sur plusieurs exercices. Merci donc de votre compréhension.

Je passerai rapidement sur des volets plus anciens mais qui ont encore leur place dans mon propos : comme :



Le concours du plus gros poisson, qui n'évolue pas vraiment en nombre de participants, mais qui ne régresse pas, ou peu, et qui permet aux lecteurs de la presse quotidienne de voir qu'il existe encore de beaux spécimens de poissons de toutes espèces dans nos rivières. Merci aux partenaires.

La Finale Départementale des Jeunes Pêcheurs sur laquelle je ferai la même remarque que le concours du plus gros poisson quant à la participation. Mais qui permet de voir de nombreuses animations dans nos AAPPMA, d'où sont issus tous les concurrents. En conséquence, chers Amis Présidents, je ne peux que vous inviter à poursuivre les sélections pour cette finale.



Les animations



Même si je suis le rapporteur de la Commission Promotion, je laisse le soin à notre animateur Freddy RENAUD le soin de vous détailler ces manifestations.

Power point Freddy

Mesdames, Messieurs, chers Amis Présidents, je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Compte-rendu de Logrami par Daniel BRIALIX



Dans son discours inaugural le Président Guinot regretta que 2 fédérations n'ont pas cotisé à savoir : la Haute-Loire sous la présidence de M. Lardon suite aux désaccords sur la stratégie de déversement des smolts produits par Chanteuse et le Loir-et-Cher qui estime que l'union de bassin doit remplacer Logrami.

Après une longue présentation des procédures pour obtenir les financements (suite à un incendie criminel), et leurs encaissements, on nous présenta les comptes-rendus financiers, qui laissent apparaître une saine gestion en bon père de famille soulignée par le nouveau commissaire aux comptes.

Les comptages pour 2017 sont en diminution tous poissons confondus et reflètent les problèmes climatiques de 2017.

La présentation des études :

La quantification des habitats potentiels pour le développement des juvéniles de saumons sur l'Allier entre Langeac et Brioude, 514 faciès décrits soit 18 ha équivalent radier - rapide identifiés.

La survie sous graviers ciblait l'Allagnon et le Beal résultats inférieurs à 10 % extrêmement décevants sûrement dûs à des conditions atmosphériques particulières.

Sur l'ensemble du bassin de la Loire, la population d'aloses est en régression.



Seulement 1228 lamproies sur l'ensemble du bassin de la Loire dont 1050 à Descartes. Une pêche électrique a donné un échantillonnage très faible d'ammocètes qui sous-entend le non-renouvellement de la population et peut-être une migration vers le centre de la rivière à cause de la chaleur.

La descente des migrateurs : le Devalpomi estime la mortalité dans les turbines à 27 % des smolts et 71 % des anguilles. Un suivi restreint sur 2 barrages de la Gartempe a permis de constater une différence importante en terme de retard et de mortalité 14 % au barrage non équipé de goulotte de descente contre 0% En 2018 un suivi de plus grande importance sera réalisé sur la même Gartempe.

Le suivi des smolts lâchés (sans adipeuse), 0.05 % de retour sur l'Allier, 0.1 % de retour sur la Gartempe probablement dû aux lâchers à l'aval des barrages.

La faisabilité du développement d'un indicateur de la pression du silure.

Focus sur l'ouvrage de Poutés : 1927 sa construction et l'impossibilité pour les saumons d'aller sur les meilleures zones de fraie. En 2017, 10 ans après la fin de la concession et de multiples propositions allant de l'effacement à différentes propositions d'abaissement du niveau du barrage ; rien de fait ni décidé.

Propositions d'EDF : continuité le fonctionnement avec 2 arrêts de turbinage de 3 mois au total permettant aux smolts et saumons de franchir l'ouvrage.

Nouveau Poutés version 3, sans document de présentation actuellement, enquête d'utilité publique en novembre 2018 et le passage au CODERST du dossier de reconfiguration en avril 2019. Et on attend toujours comme les saumons.

Récompenses – Trophées et médailles

Médailles du Mérite Associatif de la Fédération Nationale de la Pêche en France
remises le samedi 10 février 2018 au Salon de la Pêche

NOMS	PRÉNOMS	Titre
MINOT	Jean-François	Directeur départemental de la Nouvelle République
CARRÉ	Pascal	Directeur départemental France Bleu Berry

Trophée d'Argent de la Fédération - 35 ans de fidélité

NOMS	PRÉNOMS	A.A.P.P.M.A.	Date d'entrée dans l'association
BEAUJEAN	Maurice	ARDENTES	1983
DOUCET	Jean-Marc	BUZANCAIS	1983
BRETIN	Yves	PRISSAC	1983

Trophée de Bronze de la Fédération - 20 ans de fidélité

NOMS	PRÉNOMS	A.A.P.P.M.A.	Date d'entrée dans l'association
THOMAS	Jean	AIGURANDE	1998
PORNET	Guy	ARDENTES	1998
VAN HAMME	Maurice	CHAILLAC	1998
CHAUMETTE	Jean-Michel	CHATRE (LA)	1998
CHEZEAUX	Gérard	CONCREMIERS	1998
DOUSSELIN	Jean	CONCREMIERS	1998
MONDOT	Daniel	CONCREMIERS	1998
RENAUD	André	CONCREMIERS	1998
DAVAU	Eric	ECUEILLE	1998
PLASSAIS	Jean-Louis	ECUEILLE	1998
DAVAILLON	Jean Luc	FLERE	1998
GRELET	Pierre	FLERE	1998
FOUQUET	Jean-Pierre	LINIEZ	1998
CIGURET	Bernard	MERS/INDRE	1998
MALASSENET	Jean-Marc	MEZIERES	1998
BERNU	Roland	MOUHET	1998
DEPOND	Guy	PELLEVOISIN	1998
RETY	Eric	PELLEVOISIN	1998
CARDINAULT	Gilbert	SAINT-GENOU	1998
ARGY	Roger	VERNELLE (LA)	1998
PICHONNAT	Yoan	VICQ-SUR-NAHON	1998



Sigles et acronymes

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

ADTI : Association de Développement Touristique de l'Indre

AFB : Agence Française pour la Biodiversité

ASP Centre : Agence de Services et de Paiement

CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

CD 36 : Comité sportif Départemental de Pêche au Coup

CPMA : Cotisation Pêche et Milieu Aquatique

DDT : Direction Départementale des Territoires

ECOGEA : Etudes et Conseils en Gestion de l'Environnement Aquatique

EHGO : Entente Halieutique du Grand Ouest

FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

FNPF : Fédération Nationale de la Pêche en France

GEMAPI / Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

LOGRAMI : Loire Grands Migrateurs

RMA : Redevance Milieu Aquatique

SABI 36 : Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre